

REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer

Déclaration du groupe CFTC

REACH est un règlement de l'union européenne, élaboré pour mieux assurer la protection de la santé humaine et celle de l'environnement, contre les risques que peuvent engendrer certains produits chimiques.

Sa méthode est unique, et couvre l'ensemble de la chaîne des acteurs économiques, de la substance initiale aux utilisateurs aval, et porte sur toutes les substances produites ou importées en EUROPE.

L'ECHA, est l'agence européenne qui pilote, accompagne et contrôle le processus.

Après 12 ans d'existence, REACH enregistre plus de 22000 substances et la CFTC souligne la mobilisation importante des entreprises ;

L'avis émet 22 recommandations toutes utiles à l'amélioration de ce règlement européen, tant d'un point de vue qualitatif, par de meilleurs enregistrements, par la prise en compte des connaissances scientifiques, en instaurant des programmes de recherches sur notamment les impacts des multi expositions et combinaisons de substance, que dans ses méthodes, en recherchant l'arrêt à termes des tests sur les animaux.

Afin de favoriser le développement de REACH à travers les États membres, l'avis recommande qu'ils partagent leurs bonnes pratiques et que les contrôles de REACH soient mieux suivis, et sanctionnables en cas d'insuffisances répétées : la CFTC soutient cette recommandation, tout comme le renforcement du contrôle des produits importés.

La préconisation 6 vise à favoriser les échanges et la concertation entre toutes les parties prenantes publiques et privées, en organisant les états généraux des douanes au niveau européen, tout comme il est préconisé son enseignement dans les cursus des agents concernés.

Un sujet majeur de santé publique concerne les risques émergents qui font l'objet de plusieurs préconisations pour les intégrer, dans REACh, comme par exemple, les nanomatériaux ou les perturbateurs endocriniens.

On l'aura compris, la pertinence de REACh, son efficacité sont liées à sa pleine application, à sa parfaite harmonisation entre états membres, ainsi qu'à sa capacité à remplir ses missions transverses avec les autres règlements européens tout en continuant à évoluer face aux risques. Il devra également se simplifier, pour être mieux compris de tous, y compris du consommateur.

De même l'avis préconise que le niveau international devrait être sensibilisé pour des coopérations, les traités commerciaux renégociés pour insérer les clauses offrant des protections comparables.

Ainsi nous aurions un système REACh, à la mesure des enjeux de protection sociale et environnementale en Europe, mais aussi (souhaitons-le...) pour le monde.

La CFTC a voté l'avis.